Tours-sur-Meymont

Bulletin Municipal n° 47 – Octobre 2023

Commenté [ws1]:

Citoyenne, Citoyen de Tours-sur-Meymont,

Bonjour,

Le nouveau numéro du bulletin municipal de septembre indique une fin de vacances, une rentrée scolaire et un retour de l'activité économique.

A mi-chemin entre la fête patronale de Tours-sur-Meymont passée et la Foire de la St Géraud à venir, nous revoilà aux affaires. La rentrée scolaire faite sous une bonne météo a été exemplaire et sous un très bon état d'esprit général avec des effectifs stables.

Nos travaux « bâtiments » vont je l'espère reprendre rapidement et pour certains, se terminer.

La mise en place d'un défibrillateur en extérieur devrait être réalisée.

Je remercie tous les bénévoles qui participent aux tâches communales (débroussaillage, bouchage nids de poules, nettoyage massifs de fleurs, etc...) et toutes les associations, tous et toutes qui par leurs actions, continuent de faire vivre la Commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, de garder une bonne santé, de vous voir nombreux au défilé lié à la mémoire de nos anciens. Mais avant, place à la Foire de la St Géraud et son feu d'artifice.

Amicalement. D. COMBRIS

DU COTE DU VERGER

Ce sont 30 fruitiers supplémentaires qui ont été installés au verger de Tours-sur-Meymont, dont 9 nouveaux cultivars et 12 en renforcement de la collection. La sauvegarde d'une variété nécessite de disposer de plusieurs exemplaires.

Ces plantations ont été réalisées dans le prolongement du verger existant grâce à l'acquisition de nouvelles parcelles de terrain. Merci au conseil municipal d'avoir été à l'écoute.

En plus d'accueillir la plus grande et diverse collection fruitière d'Auvergne, ce verger devient également un des vergers de plein vent le plus entendu de la région, havre de biodiversité dans un paysage remarquable. 494 arbres composent désormais la partie fruitière du verger avec 127 variétés de pommiers, 46 de poiriers et aussi quelques dizaines de pruniers, cerisiers, également châtaigniers, amandiers, abricotiers, pêchers, cormiers, néfliers, figuiers ...

Le groupe bénévole a remis en état la pépinière : désherbage, installation de nouveaux porte-greffes issus de semis locaux : Malus domestiqua et Malus sylvestris. Merci aux bénévoles autour de Lucrétia, aussi Anette et Dominique, ainsi que la Ferme des Rodilles à Tours-sur-Meymont, Marie pour l'équipe de la Communauté de communes qui a fourni le broyât. Comme les années précédentes la fauche de l'herbe est réalisée par l'équipe de Détours sauf les cheminements entretenus par Didou, l'employé communal.

Des travaux de gestion de l'eau devraient débuter prochainement avec Guillaume Duché. Nous reviendrons dans le prochain bulletin pour détailler cet aménagement.

En rappel, cet espace est l'objet d'un bail emphytéotique entre la municipalité et le CEN Auvergne. L'association en laisse le libre accès aux promeneurs qui peuvent goûter les fruits.

Le ramassage est réservé à l'association, aux membres et aux bénévoles. Les personnes intéressées doivent préalablement prendre contact avec Nathalie au 04 73 63 18 27

Merci de respecter le site et les arbres.

PERSONNES AGÉES DE 70 ANS ET PLUS AU 31.12.2023

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS : COLIS DE NOËL OU REPAS ?

Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 décembre de chaque année et inscrites sur la liste électorale de la commune de Tours-sur-Meymont se voient remettre un colis de Noël ou participent à un repas.

Comme les années précédentes, nous demandons à chaque personne concernée, ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 décembre 2023, ce qu'elle préférerait entre le colis, que les membres de la commission d'aide sociale (ex membres du CCAS) distribuent avec les conseillers municipaux avant Noël, ou le repas auquel peuvent prendre part des membres de la commission d'aide sociale et du Conseil Municipal.

Le repas aura lieu dans la salle polyvalente à midi le samedi 16 décembre 2023. Les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion seront prises en charge à leur domicile pour se rendre au repas et ramenées chez elles après ce dernier.

Il est possible pour les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge pour bénéficier du repas de prendre part à celui-ci, à condition qu'ils le prennent à leur charge ;

Les personnes qui choisiront le repas n'auront pas de colis. Le menu préparé par « Le Délice des Anges » à Brousse est le suivant :

- Kir et Amuse bouches
- Feuilleté d'escargots sur sa salade
- Dinde aux morilles
- Pâtes fraiches
- Fromage
- Buche framboise meringuée
- Vin + café ou thé

Les personnes qui choisiront le colis n'auront pas de repas, à moins qu'elles souhaitent prendre part au repas à leur frais : merci de l'indiquer dans **le bon ci-dessous qu'il convient de retourner au secrétariat de mairie avant le 11 novembre 2023.**

Mr.....

Mme.....

Soit un total de ….....personne(s)

Souhaite(nt) bénéficier :

☐ du colis de Noël

☐ du repas pris à la salle polyvalente le samedi 16 décembre 2023 à midi

☐ du colis de Noël et du repas, en payant ce dernier (coût d'environ 37,50 €)

Sera accompagné(e) de ..... personne qui n'aura pas atteint 70 ans au 31.12.2023 et qui devra payer son repas d'un coût d'environ 37,50 €.

Prise en charge de … personnes au domicile ci-après

…….

Une fête sous le signe de la chaleur

La fête 2023 s'est déroulée le week-end du 19/20 et 21 Août sous une chaleur harassante,

Les animations prévues en journée ont clairement souffert de ces températures hors norme, seulement une vingtaine de marcheurs ont osé affronter ces conditions et c'est même un peu tard que la soirée a commencée au son de la fanfare des Beaux-Arts et du Karaoké de la sono Aldianha.

Les bénévoles se sont alors activés pour régaler une assemblée grandissante minute après minute, les sandwichs steaks ou andouillettes ont été servi jusqu'au début de la retraite aux flambeaux. La foule alors était devenue nombreuse et s'est émerveillée des déambulations de nos échassières lumineuses et du magnifique feu d'artifices offert par la municipalité. La soirée s'est enchainée avec le Duo En Passant qui a embarqué une grande partie du public au son des reprise de l'incontournable JJ GOLMAN pendant plus de deux heures. La soirée aurait pu se terminer rapidement mais c'était sans compter sur l'envie du plus grand nombre de profiter du reste de la nuit et la complicité avec Trinita et ses coéquipiers de la sono Aldianha qui ressortir leur sono pour ambiancer la place de la mairie jusqu'à tôt le matin.

Le Dimanche reparti avec les mêmes températures et donc la faible affluence pour les jeux de l'après-midi où petits et grands ont quand même profité des jeux gonflables, La Banda de Vertaizon se chargeant d'animer la fin des jeux et de rapatrier tout le monde sur la place pour attendre le traditionnel Moules/frites du dimanche soir. Une fois le repas lancé Simon et Gauthier DAUPHIN ont pendant plus de deux heures animé la soirée au son des musiques Françaises et internationales.

Une fois que l'équipe de choc des cuisines eu terminé de servir les 300 kg de moules, le spectacle de clôture où cette année Mentaliste, Ventriloque et danseuse de Cabaret ont sollicité un bon nombre de spectateurs massés en nombre devant la scène, ce qui ravi ceux épargnés et resté à leur place.

Le lundi fût tout autant sous la chaleur mais cela n'empêcha pas 42 équipes de venir se mesurer pour le concours de pétanque qui termine traditionnellement la fête.

Cette année encore un bon nombre de bénévoles ont participé à la réussite de cette fête, nous ne les remercierons jamais assez mais nous espérons les voir lors de la soirée prévue à cet effet dans le courant de l'automne. La fin de l'année sera marqué par la journée Téléthon de début Décembre et le loto gourmand une semaine avant Noel.

Alors encore merci et à bientôt pour de nouvelles aventures….

AMICALEMENT TOURS

Dans le cadre des activités d'Amicalement Tours, des sorties et activités ont été organisées :

- Croisière sur le Rhône
- Journée à Arlanc (musée de la dentelle, jardin pour la terre, repas)
- Repas à Chambon-sur-Dolore
- Participation à la foire de la Saint-Géraud
- Spectacle et repas au Moulin Bleu
- Galette des rois
- Concours de belote
- Friture à Limons
- Petit train touristique Agrivap entre Ambert et Sembadel avec visite de l'abbaye de La Chaise Dieu

Au cours de l'Assemblée générale, un nouveau bureau a été constitué :

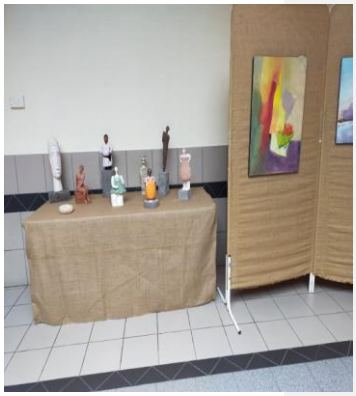

Présidente : Jocelyne ROCHE

Vice-président : William SAÏS

Secrétaire : Danielle CHABROLLE

Secrétaire adjoint : Noël GROISNE

Trésorière : Huguette DESSITE

Trésorière adjointe : Marie-Claude PELLET.

La séance s'est terminée par un repas convivial à Ceilloux.

Pour l'année 2023/2024, quelques dates ont déjà été arrêtées :

- Participation à la fête de la foire de la Saint-Géraud le 14 octobre (vente de gâteaux, de boisson, vide-greniers)
- Repas de Noël le 10 décembre
- Concours de belote le 25 février
- Potée auvergnate (repas dansant ouvert à tous).

D'autres propositions d'activités et de sorties seront soumises lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 22 septembre à 14 heures.

Venez nous rejoindre pour passer de bons moments.

Pour cette année 2023, l'Association Ciné Tours a pu proposer plusieurs manifestations auxquelles les habitants de Tours et des communes environnantes ont répondu présent:

La soirée Raclette avec projection de courts métrages en Mars, la randonnée à la pierre Padelle et au moulin de la Rercoule en Mai , l'exposition d'affiches dans le bourg durant tout l'été et fin juillet, le ciné plein air avec repas sur la place de la mairie ; malgré le temps très incertain plus de 80 personnes ont participé à cette soirée et ont apprécié le film «Les folies fermières».

Les membres de l'Association restent mobilisés et investis pour organiser des animations dont l'argent récolté permet de continuer à promouvoir le cinéma en milieu rural convaincus qu'il s'agit là d'un précieux atout pour notre commune de pouvoir proposer des films de qualité à proximité de chez soi.

C'est ainsi que tous les 3 ème mardi du mois (sauf exception) nous installons la salle des Fêtes pour la mise en place de la projection du film Ciné Parc et effectuons le rangement à l'issue du film.

Nous assurons la publicité des films avec la distribution des affiches et flyers que vous pouvez trouver à la Mairie, à la boulangerie.

Nous avons le plaisir de vous informer qu'après l'achat des fauteuils ce sont des coussins que nous allons pouvoir bientôt mettre à votre disposition afin de vous apporter plus de confort pour vos soirées cinéma et nous espérons que vous serez encore plus nombreux à venir aux séances.

Le 05/09/23 les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des Fêtes de Tours.

Les membres du bureau sont les suivants:

Présidente: CAPARROS Frédérique
Secrétaire: DUCHASSAING Geneviève
Trésorier: DEROSSIS Isabelle
Membres: SAIS William et Nadine; GROISNE Delphine; DUCHASSAING Roger; FAURE Pierre; GIVOIS Bernard; BERAUD Serge; MOREL Valérie ; RAUFAST Michelle; BRICCHI Thierry.

Toute l'équipe est prête pour vous proposer :

- *Le samedi 18/03/2024 : Soirée Raclette/ Court métrage*
- *Le dimanche 02/06/2024 : La randonnée du four de Montadert*

Un cinéma plein air sera bien sûr proposé durant l'été mais la date n'est pas encore arrêtée et nous ne manquerons pas de vous la communiquer.
De même d'autres projets sont en cours de réflexion et si nous parvenons à les réaliser nous vous les dévoilerons en temps voulu.

Si vous êtes intéressés par les activités de l'Association Ciné Tours et que vous souhaitez nous rejoindre ou apporter vos idées n'hésitez pas à nous contacter, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.
En étant plus nombreux nous pourrons proposer des animations plus variées.

Contacts:

**CAPARROS Fréderique (Présidente) 06/87/23/07/50.*
**DUCHASSAING Geneviève (Secrétaire) 06/77/07/76/14*
**DEROSSIS Isabelle (Trésorière) 06/10/30/39/00*

CAPARROS Frédérique
Présidente Association Ciné Tour

L'école de Tours sur Meymont

L'année scolaire 2022 2023 a pris fin, de nombreux projets ont été menés :

Dans une démarche de sensibilisation à la transition écologique, les élèves ont bénéficié de trois séances du programme « Watty à l'école », un intervenant est venu 3 fois pour sensibiliser les élèves aux économies d'énergie, au tri des déchets et aux questions liées à l'eau potable.

Dans le cadre de cinéparc, les élèves ont été au cinéma (à la salle des fêtes) trois fois dans l'année, ils ont vu « le monde de Léo » 5 petits films tirés d'albums de Léo Lionni, « en attendant la neige » autre série de 5 courts métrages et « La baleine et l'escargote ».

En partenariat avec la maison de la science, un travail a été mené sur l'ombre et la lumière: avec un même objet (fabriqué avec une imprimante 3D), les élèves ont trouvé comment faire une ombre de fleur, d'oiseau et de poisson.

-le livre élu en Livradois Forez : les élèves ont travaillé sur 5 albums (mais j'ai croisé, Kiki en promenade, Où va Mona?, Une étoile sur la route, Trek), ils ont voté (avec bulletins de vote, enveloppes, isoloirs) et ont élu « Où va Mona » livre préféré de l'école de Tours sur Meymont. Au niveau du Livradois Forez, c'est « Mais j'ai croisé » qui a été élu.

Les enfants de l'école Gandaillat de Lempdes, sont venus passer une journée avec nous (le 29 juin) à Tours sur Meymont. Les enfants de Tours sur Meymont ont fait visiter leur village le matin. L'après midi, les enfants des deux écoles ont fait une petite production en art plastique.

Les élèves de l'école de Tours ont été à la bibliothèque de l'association « Hôtel des voyageurs » les mardis, toutes les deux semaines. Ils ont découvert de nouveaux albums, écouté les histoires lues par les membres de l'association, pu emprunter des livres chez eux.

Une conteuse, Madame Banisette, est également venue 5 fois dans l'année dire des contes aux enfants

Du 7 au 9 juin, les élèves sont partis en voyage scolaire à Super Besse, avec les élèves de la Chapelle Agnon, à la découverte des volcans de la chaine des Puys. La météo était idéale, les enfants ont bien marché, ils ont vu des marmottes, sont entrés dans le cratère d'un volcan, ont ramassé des roches volcaniques. Un grand merci à la municipalité et à l'Amicale Laïque pour leur participation financière !

Pour l'année scolaire 2023 2024, de nouveaux projets se mettent en place, notamment, une participation au festival Art d'école qui aura lieu à St Rémy sur Durolle entre le 30 mai et le 4 juin, sur la thématique « paysages d'ici et d'ailleurs ».

Association Hôtel des voyageurs

Tiers lieu joyeux

Activités et espaces partagés pour tout public

Inscriptions et renseignements :

51 et 53 route de Giroux – 63590 TOURS SUR MEYMONT

Hoteldesvoyageurs63@gmail.com

Cette année 2023/2024 l'association développe ses activités :
Le lieu fonctionne grâce aux envies, énergies des bénévoles. Alors si vous avez du temps, des savoirs, des idées à partager, vous serez accueilli.es avec plaisir.

Le Bar sera toujours ouvert les samedis de 9h à 13h et toute la journée lors des évènements et concerts.

Retransmission des matchs de la coupe du monde de rugby :
Un écran géant permet de suivre les matchs au cœur de l'action…
Les 8, 14 et 21 septembre à 21H00
Les 20, 21 et 28 octobre à 21H00
Le bar sera ouvert 30mn avant.

La foire de la St GERAUD : l'association organisera un repas traditionnel au tarif de 16€
Menu complet : Entré- Tripes ou Bœuf bourguignon – fromage – dessert - café
Réservation conseillée par mail ou auprès de Laurence au 07 82 27 26 68 ou sur place le samedi 7/10

Concert le 11 novembre à 20H30 : conférence chantée sur la chanson engagée à travers l'histoire.

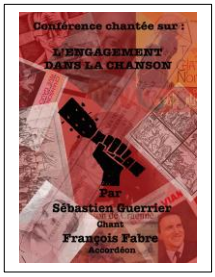

Samedi 25 novembre à 16h : Film/débat dans le cadre du festival « Alimenterre ».

Festival de décembre tout un WE, le samedi 16 et le dimanche 17 décembre : concerts, spectacle enfants et cantine de Noël
Les ateliers :

- **Arts plastiques :** tous les mardis – de 10h à 19h30
  - Cours, ateliers libres, cycles thématiques – à partir de 8 ans
  - Stages tout public durant les vacances scolaires
  - Atelier modèle vivant le premier dimanche du mois de 14h à

Contact : Marika 06 08 82 79 19

- **Écriture :** un RDV ludique, un samedi par mois de 14h30 à 16h30 :
  - Les 9 septembre, 21 octobre, 11 novembre et 16 décembre

  Contact : Marika 06 08 82 79 19

- **Prendre soin de son périnée** : un rdv tous les 15 jours pour être guidé dans des exercices simples pour le périnée et la sangle abdominale avec une professionnelle.
  - Début le 11 septembre de 8h45 à 10h

  Contact Laure : 06 60 47 00 60

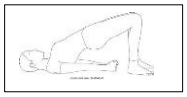

Les activités parents/enfants :

- **Les cafés parents/enfants** : un RDV le 3ème samedi du mois de 10h à 12h, pour discuter, partager expériences et questions autour d'un café. Les enfants profitent des espaces de jeux et lecture.
  - Premier RDV le 23 septembre

  Contact Laure : 06 60 47 00 60

Des activités enfants : cuisine, arts plastiques, goûter philo, musique, spectacles, contes : programme à partir des vacances de la Toussaint.

Cantine associative : Le dernier lundi du mois, les bénévoles cuisinent de grands plats savoureux, servis en grandes tablées. RDV à midi ou dès 9h si vous voulez cuisiner dans la bonne humeur. Quelques dates : 25 septembre – 30 octobre – 27 novembre

Prix : entre 5 et 14€ selon ses moyens.
Réservation auprès de Nadine : 06 73 04 57 14

Les espaces partagés sont mis à disposition des adhérent.es :
Bureaux, salle de relaxation, labo photo, chambres d'amis de village.

Tarifs :
Adhésion pour toutes les activités et l'utilisation des locaux.
Accès libre tous les samedis matins et lors des évènements.
Adhésion : 20€ par personne, 30€ par famille ou association…
Les ateliers animés par les artistes sont payants, l'association fait en sorte qu'ils soient accessibles à tout le monde : de 5 à 20€ en fonction de votre budget.
Les autres ateliers sont à prix libre.
Utilisation des locaux et ateliers libres : 2€ la ½ journée.
Nuitée : 7,5€- nous consulter pour la location de la cuisine et des salles du RDC.

Le restaurant : l'association a racheté le Fond de commerce du bistrot et souhaite mettre à disposition la cuisine et les salles de restaurants dans le cadre d'un Espace Test. Nous avons déjà trouvé une cuisinière, il manque une personne intéressée par le service (temps partiel) pour compléter l'équipe.
N'hésitez pas à en parler autour de vous, nous avons hâte que ça réouvre ! contact par mail ou tél : 06 05 31 20 18

ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS DE FRANCE

Viens rejoindre les Golden Quartz, nous sommes un mouvement de scoutisme laïque basé à Tours sur Meymont. Nous t'offrirons une expérience unique où tu pourras développer tes compétences, tisser des amitiés durables et contribuer positivement à la société.

Le scoutisme est bien plus qu'une simple activité de plein air. C'est une opportunité d'apprendre, de grandir et de devenir un citoyen responsable et engagé. Notre groupe se compose de jeunes dynamiques, d'animateurs (respons) dévoués et d'une atmosphère chaleureuse où chaque membre est encouragé à s'épanouir.

Voici quelques-unes des activités passionnantes que tu pourras découvrir en nous rejoignant :

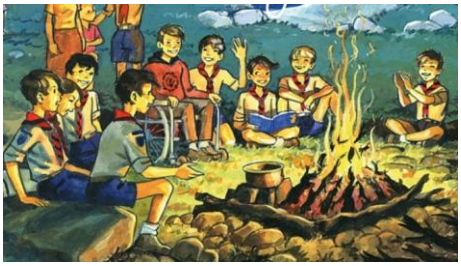

Randonnées en pleine nature
Feux de camp et cuisine en plein air
Grand Jeux
Orientation
Nuits sous tente ou à la belle étoile
Froissartage
Sports de plein air
Jeux et compétitions amicales

Nous organisons une journée découverte le samedi 14 octobre avec une veillée et la possibilité de dormir sur place. C'est l'occasion parfaite pour nous rencontrer, poser des questions et en apprendre davantage sur ce que nous faisons. Nous serions ravis de t'y voir.

Si tu es prêt(e) à rejoindre notre mouvement sans attendre, tu peux nous contacter au 06 62 05 83 65 (Nicolas) ou eedf.cunlhat@gmail.com. Nous te fournirons toutes les informations nécessaires pour t'inscrire.

Rejoins-nous dans cette incroyable aventure scoute et découvre le monde avec nous. Nous sommes impatients de t'accueillir parmi nous !

La gym est de retour à Tours sur Meymont

Comme tous les lundis, l'association de gym de Tours, TREMOUSS'TOURS propose un cours de gym à destination de toutes et tous. Partez pour une heure de sport à votre rythme avec Tom, notre professeur pour cette saison.Rendez-vous tous les lundis de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes de Tours sur MeymontL'association TREMOUSS'TOURS.

Le Val des Roses

La roseraie compte une quinzaine de variétés différentes de roses de Damas, permettant ainsi d'avoir une eau de rose riche de la diversité de leurs constituants.
Nous cultivons aussi la rose de Provins qui offre un hydrolat bien différent.
Nos rosiers sont multipliés par bouturage sur l'exploitation, leur donnant une vigueur adaptée à notre zone de production.

La distillation

Nos roses sont distillées dans un alambic en cuivre, traditionnellement utilisé pour obtenir des hydrolats stables et très parfumés.

"Les hydrolats sont les eaux chargées par la distillation des principes volatiles contenus dans les végétaux".

Nous ne produisons qu'1 litre d'eau de rose avec 1kg de roses, engendrant une forte concentration en principes actifs qui est gage de qualité et de bonne conservation.

Réflexion et engagement sur la qualité

La récolte est manuelle, dans une zone de production protégée et sans pesticide.
Nous n'utilisons pas d'engin à moteur 1 mois avant la récolte.

Nous employons le fumier de nos moutons comme engrais, ainsi que des purins et décoctions de plantes produits par nos soins
pour la santé des rosiers.
Nous cultivons nos rosiers en conformité avec le cahier des charges S.I.M.P.L.E.S. (à consulter sur www.syndicat-simples.org)

Nous commercialisons en circuit court et nos flacons sont en aluminium 100% recyclable. Lafilière de recyclage bien en place, permet de limiter l'impact environnemental lié à l'extraction de matière première. Bien entendu, un revêtement alimentaire (sans bisphénol A, ni phtalates, alkylphenol ou parabène) protège l'intérieur
de nos flacons.
Vous pouvez nous ramener vos flacons pour les faire remplir, les réutiliser à votre guise ou les mettre dans votre bac de recyclage habituel.

Mais à quoi ça sert?

Comme pour beaucoup de plantes, il existe une multitude d'usages de l'eau de rose:
- accommoder pâtisseries, salades de fruits, glaces et desserts en tous genres.
- parfumer l'eau du fer à repasser ou celle du bain (5 cuillères à soupe dans la baignoire).
- aromatiser une tasse d'eau, chaude ou froide, à raison d'1 cuillère à café par tasse, pour une boisson plaisir, mais aussi pour accompagner les humeurs liées au cycle de la femme.

La tradition lui confère de nombreux usages pour le confort de la peau, l'acnée, l'éclat du teint, les rougeurs et grandes sensibilités, en passant par le rinçage des yeux ou des plaies, sans oublier ses effets apaisants sur les bronches.. Les produits du Val Des Roses

Eau de rose : 150 ml : 8€ - 250 ml :12€

Huile à la rose Macération de roses dans l'huile de noyaux de prunes.
C'est l'huile du soir des **peaux sèches**, et l'huile du matin des **peaux grasses**. Très pénétrante, l'huile de noyaux de prunes redonne **élasticité et tonus** à la peau.
Huile de massage **apaisante**. : 50 ml : 12€

Cérat de rose Inspirée de la recette traditionnelle du célèbre **Cérat de Gallien**, c'est la crème de jour peaux sèches, sensibles, fatiguées, ou agressées, des affections de la peau de type eczéma…
30grs : 12€.

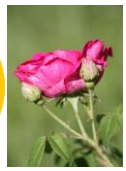

- Valérie Nugier
Production - Distillation de Roses - Formation
La Calandre - 63590 Tours sur Meymont
06.80.54.88.66 **levaldesroses63@gmail.com**

Nouveaux tarifs pour la location de la salle polyvalente et des barnums

En raison de l'augmentation des coûts de l'énergie, les tarifs ont été revus.

SALLE POLYVALENTE		
	TARIF	CAUTION
HABITANTS DE LA COMMUNE	TARIF DU 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 150,00 € TARIF DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS 165,00 €	750,00 €
PERSONNES HORS COMMUNE	TARIF DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 300 ,00 € TARIF DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS 330,00 €	750,00 €
Nettoyage salle avec laveuse par le personnel communal	30,00 €	
EVENEMENTS MUSICAUX dont les organisateurs ne sont pas locaux	400,00 €	750,00 €
BARNUMS		
	TARIF	CAUTION
Vieux barnum 6 x 8 ou 9 x 5.5 HABITANTS DE LA COMMUNE	61 € l'un	500 € l'un
Vieux barnum 6 x 8 ou 9 x 5.5 PERSONNES HORS COMMUNE	92 € l'un	500 € l'un
Nouveau barnum 4 x 8 HABITANTS DE LA COMMUNE	120 €	1.500 €
Nouveau barnum 4 x 8 PERSONNES HORS COMMUNE	150 €	1.500 €
SALLE DE RÉUNION (CÔTÉ SECRÉTARIAT DE MAIRIE) 50,00 €		

COMITE D'ORGANISATION DE LA FOIRE DE LA SAINT-GERAUD

Notre association a repris le 1er juin 2023, après 3 mois d'essai concluant dans les locaux de la mairie, le dépôt de pain, lequel a été dénommé « Le Pain de la St-Géraud » lors d'une réunion.

Une convention tripartite a été signée entre la Commune (qui est propriétaire des locaux), les artisans boulangers gérant La Gourmandise d'Olliergues (qui nous fournissent la marchandise) et notre association (qui a modifié ses statuts en ce sens).

Nous avons embauché Véronique que tout le monde connait et qui est la plus à même à assurer son travail puisqu'elle le faisait parfaitement depuis bon nombre d'années chez notre boulanger. De plus, nous avons pu obtenir un contrat aidé de plusieurs mois pour son embauche. Elle travaille chaque semaine du mardi au samedi et un dimanche sur six ; les autres dimanches sont assurés par des membres de l'association qui est composée de conseillers municipaux et de personnes externes au Conseil Municipal.

Etant donné que notre Président a suivi la formation pour ouvrir un débit de boissons, cela nous a permis d'installer, dans la salle annexe à celle du dépôt de pain, un coin « pause-café ».

Après 3 mois ½ de fonctionnement, nous pouvons dire que notre dépôt de pain/pause-café connait un réel succès. Celui-ci s'était déjà fait ressentir dès le début, 8 mars 2023, lorsqu'il était assuré dans les locaux de la Mairie : c'est un service nécessaire à la population. Depuis l'ouverture de ce dépôt, les ventes ont permis d'amortir le matériel investi par l'association a de dégager du bénéfice. Maintenant que le dépôt est installé dans des locaux mieux appropriés, on peut dire que le succès est indéniable et nous remercions toutes les personnes, toutes les associations, etc… de la Commune et des Communes voisines, qui ont permis de l'ouvrir. Nous espérons qu'il perdurera de nombreuses années.

Les horaires sont du mardi au samedi de 7h30 à 12h et le dimanche de 7h45 à 12h

Dépôt fermé du 23 au 30 octobre inclus

Téléphone uniquement aux horaires d'ouverture : 04 73 19 36 97

Vous pouvez commander pour du salé ou du sucré, soit en passant au dépôt soit en téléphonant : pour quelques produits, il suffit de les commander la veille, avant midi, pour les récupérer le lendemain au dépôt ; pour d'autres, il faut passer commande 2 ou 3 jours avant.

En ce qui concerne les autres activités de notre association jusqu'à la fin de l'année :

-nous voulions organiser, comme nous l'avions fait mi-septembre 2022, une soirée théâtre/repas, mais, malgré des contacts pris avec 6 ou 7 troupes, il ne nous a pas été possible d'en trouver une qui soit partante… nous relancerons l'affaire en 2024.

-vous trouverez dans ce bulletin le programme d'un autre évènement très attendu dans la commune… puisqu'il s'agit de la foire annuelle de la Saint-Géraud qui aura lieu le samedi 14 octobre. Nous vous attendons nombreuses et nombreux ce jour-là.

Merci encore à vous.

La secrétaire

45ème

Samedi 14 Octobre 2023

toute la journée

FOIRE DE LA SAINT-GÉRAUD

TOURS-SUR-MEYMONT

- ***Tripes ou Beef*** *(salle des fêtes)*
  entrée, plat, fromage, dessert (16€)

- ***Animations, Expositions, Brocante***
  (enregistrée sous le n°538)
  - *concours de fruits et légumes*
  - *saucissons cuits dans le marc*
  - *buvette + gâteaux au stand +brocante de l'association Amicalement Tours*
  - *jeux gonflables et karting enfants*
  - *expo-vente «Regards sur l'Inde» (à la Mairie)*
  - *expo de trains miniatures (sous la Halle)*
  - *tripes ou boeuf bourguignon (16€) + Rugby à partir de 21h par HDV*

- ***Concours de pétanque*** *(à partir de 14h)*

Suivi d'un vin d'honneur, offert par la municipalité à 19h

- ***Fanfare*** *à 18h30*

- ***Feu d'artifice*** *à 20h30*

- ***¼ de finale RugbyWorld cup*** *(17h et 21h)*

- ***Snack/buvette toute la journée***

renseignements : 04-73-70-87-10 **I.P.N.S.**

La Révolution et les Guerres de l'Empire sont terminées...

La Révolution et ses périodes troublées, l'Empire avec son lot de guerres également, et nous retrouvons un Roi en la personne de Louis XVIII.
Nous avons évoqué précédemment la Révolution et ses troubles ainsi que les folies de l'Empire.
Dans ces périodes, l'économie de notre village n'était pas, on en a déjà parlé, au mieux de ses résultats.
En 1812, le sous-préfet par intérim de l'arrondissement de Clermont, écrivit une lettre à l'adresse de notre commune, demandant de recenser les productions et le rendement des cultures vivrières, et particulièrement les grains.
Il en est ressorti de cette étude de nombreux résultats.
246 hectares étaient destinés à la culture du seigle, 2 hectares à l'orge, 25 hectares à l'avoine, et seulement ½ au sarrasin (blé noir).
Le rendement d'une semence de seigle était de 3, celui de l'orge de 6, celui de l'avoine de 4, et celui du sarrasin de 10.
Un hectare de seigle produisait 7 hectolitres, un hectare d'orge en produisait 15, un hectare d'avoine en produisait 10, un hectare de sarrasin en produisait 26.
La production en 1812 fut donc, en fonction du nombre d'hectares exploités, de 1918 hecto de seigle, 37 hecto d'orge, 260 hecto d'avoine, et 13 hecto de sarrasin.
La production de pommes de terre fut de 3000 hectos, le sous-préfet demandant aussi de recenser les récoltes de châtaignes faisant encore partie de l'alimentation des habitants de Tours.
Toujours en 1812, Tours comptait 2120 habitants. La nourriture d'un habitant était estimée à 3 hecto équivalent à 15 quartons.
Le besoin pour notre village était donc de 6350 hecto.
En ajoutant à 2122 hecto de grain, 3000 hecto de pommes de terre, on s'aperçoit que les habitants de Tours devaient compléter largement avec les potagers et les basse-cours pour l'alimentation.
Conjointement à ces recensements, des observations sont signifiées par écrit.
Le commerce de la toile qui avait fait en grande partie la réputation de notre village n'est pas florissant et régresse considérablement.
Il a été également observé que les eaux de ruissellement entraînent la couche de terre arable, attendu que la commune de Tours est toute en collines et qu'il a plu abondement et fréquemment depuis plusieurs années. Le déficit de production est estimé pour la commune à 3880 hecto.
Cette année 1812 a subi une pluie continue et les semences et grains ont pourri sous l'humidité. De plus, le commerce de la toile habituellement très prospère a été catastrophique.
La misère sévissait à Tours et l'alimentation était limitée à la consommation de pommes de terre. De plus, la population était en force croissance. Et bien entendu à l'alimentation des hommes, il fallait ajouter la nourriture consacrée aux animaux !
En 1814, au retour de la monarchie, en la personne de Louis XVIII, un grand banquet fut donné au château du Bourgnon.
A cette occasion, Mr de Guérines invita Mr Coiffier à assister à la messe qui fut célébrée en l'honneur du retour du Roi.
Accompagné de ses fils, il fut également convié au banquet, pendant lequel les convives criaient « Vive le Roi, Vive les Bourbons ».
Mr Coiffier relate ce repas dans la lettre à son frère : « la franchise et la gaieté étaient de mise et nous avons bien mangé, bien bu et bien crié Vive le Roi… ».
Le 09 avril 1814 au Bourgnon, Mme de Vitry, mère de Mme de Guérines, écrivait à sa fille, Mme du Crozet …
« quand je te mandais dernièrement qu'à Dijon il pouvait y avoir au milieu du trouble bien des consolations, c'est que je savais déjà qu'on y voyait Mr le Comte d'Artois. Je ne te parle pas de bien des bruits qui courent, parce qu'ils n'ont aucune garantie et ne s'accordent pas avec ce qui parait certain que l'empereur se retire à Orléans et y concentre ses forces. Elles peuvent encore résister longtemps et donner bien des malheurs.
Un petit fait qui vient de se passer sous nos yeux, c'est que des Russes qui étaient à Quinlhat (Cunlhat), logés chez des habitants ayant reçu ordre d'aller plus loin, sans doute parce qu'on présume l'approche des ennemis, y laissent des regrets qu'ils ont tellement partagés, que la séparation a été attendrissante par les larmes qu'elle a fait couler de part et d'autre… »
Les troupes de Napoléon se regroupaient une dernière fois avant la fin définitive de l'Empire et le retour de la monarchie.
En 1814, le maire de Tours était Guillaume Coiffier qui remplaça Henri Louis Coiffier en 1810, ce dernier ayant été maire de 1794 à 1810.
En 1816, Guillaume Coiffier fut remplacé par Mr Côme Damien de Guérines qui restera maire jusqu'en 1821. Il était également conseiller général du puy-de-dôme.

En 1821, Sidoine Appollinaire de Guérines est maire jusqu'en 1830 ; il est remplacé par Mr Berthelay jusqu'en 1850.

En 1850, Sidoine Appollinaire de Guérines sera réélu et restera maire jusqu'en 1852.
De 1852 à 1873, c'est son fils Côme de Guérines qui lui succède. C'est sous ce mandat que fut édifiée la fontaine dédiée à Sidoine Appollinaire de Guérines.
De 1833 à 1885, Mr Benoit Chabanet est maire de Tours.
De 1885 à 1894, Mr Russias, du Breuil est maire de Tours et conseiller général.
Encore du Breuil, Mr Amable Cros lui succède et sera maire jusqu'en 1902.
Michel Montcriol restera lui, maire de 1902 à 1945 !
Mr Pierre Lacombe lui succède et sera maire jusqu'en 1959.Pour illustrer un des mandats, celui de Mr Chabanet, je cite le courrier d'un électeur.Avant la Révolution, aucune école n'existait. Néanmoins, les prêtres de la paroisse s'attachaient à l'instruction des enfants.
En 1837, les sœurs du Bon Pasteur de Clermont Ferrand créent une école de filles dans ce qui deviendra la maison familiale et qui fut la demeure du célèbre Gabriel de Coullanges.
Cette école ne fermera ses portes qu'en 1862.
En 1880, les archives départementales font état de 3 écoles à Tours-sur-Meymont :
- l'école communale laïque de garçons recevant 142 élèves,
- l'école tenue par la congrégation des sœurs du Bon Pasteur comptant 132 élèves,
- l'école communale laïque de filles recevant 25 élèves.
C'est en 1891 que la commune achète à la famille Darteyre le terrain sur lequel sera construite l'école telle qu'on la voit encore aujourd'hui.
C'est sous les mandats de Sidoine Appollinaire de Guérines et Berthelay qu'un clocher de 33 mètres fut construit sur notre église ainsi que le bâtiment parallèle à la nef dite de « Saint-Georges ».
En 1886, sous le mandat de Mr Russias, Tours devient Tours-sur-Meymont.
En effet, la poste craignait des confusions avec la ville de Tours en Indre et Loire.
Sous le mandat de Amable Cros furent construits les deux ponts de pierre du Garret, l'un enjambant la ligne de chemin de fer et l'autre la Dore.
Jusqu'au début de XXème siècle, l'activité économique de la commune se recentra sur la culture des arbres fruitiers.
En effet, Tours était connu pour ses pommes qui étaient réputées dans tout le puy-de-dôme.
En 1900, Tours comptait 2000 habitants, et nous verrons en 1914 un nombre important de conscrits appelés à la guerre et le lourd tribu payé par tous ces jeunes hommes.
A notre prochain rendez-vous, nous serons à l'heure de cette calamité que fut la Grande Guerre.

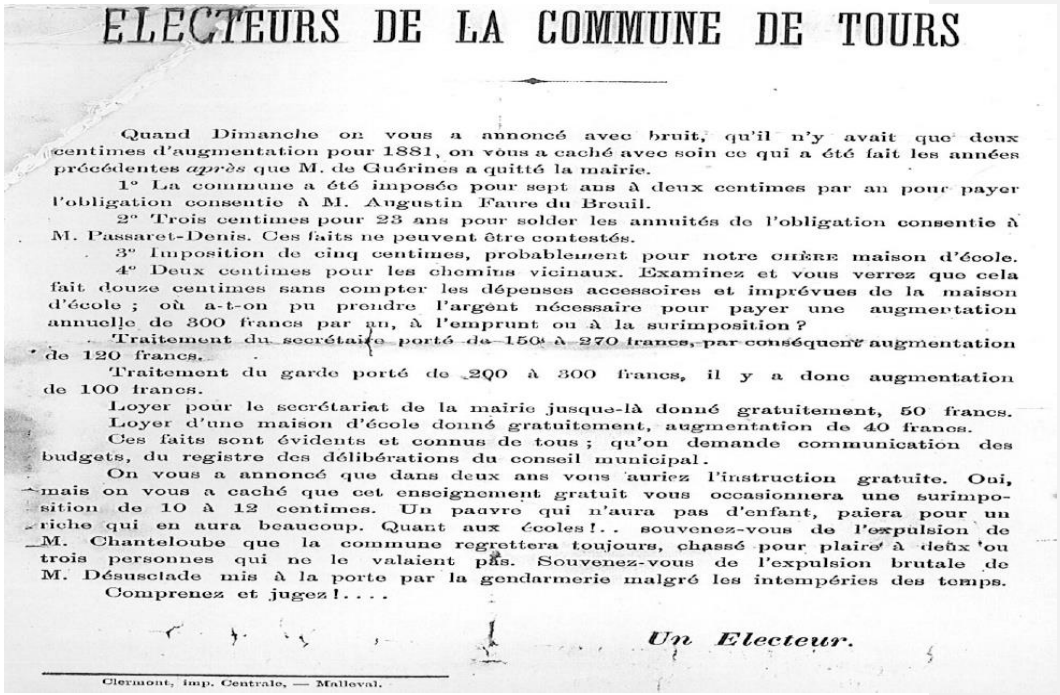

ELECTEURS DE LA COMMUNE DE TOURS

Quand Dimanche on vous a annoncé avec bruit, qu'il n'y avait que deux centimes d'augmentation pour 1881, on vous a caché avec soin ce qui a été fait les années précédentes *après* que M. de Guérines a quitté la mairie.

1° La commune a été imposée pour sept ans à deux centimes par an pour payer l'obligation consentie à M. Augustin Faure du Breuil.

2° Trois centimes pour 23 ans pour solder les annuités de l'obligation consentie à M. Passaret-Denis. Ces faits ne peuvent être contestés.

3° Imposition de cinq centimes, probablement pour notre CHÈRE maison d'école.

4° Deux centimes pour les chemins vicinaux. Examinez et vous verrez que cela fait douze centimes sans compter les dépenses accessoires et imprévues de la maison d'école ; où a-t-on pu prendre l'argent nécessaire pour payer une augmentation annuelle de 300 francs par an, à l'emprunt ou à la surimposition ?

Traitement du secrétaire porté de 150 à 270 francs, par conséquent augmentation de 120 francs.

Traitement du garde porté de 200 à 300 francs, il y a donc augmentation de 100 francs.

Loyer pour le secrétariat de la mairie jusque-là donné gratuitement, 50 francs.

Loyer d'une maison d'école donné gratuitement, augmentation de 40 francs.

Ces faits sont évidents et connus de tous ; qu'on demande communication des budgets, du registre des délibérations du conseil municipal.

On vous a annoncé que dans deux ans vous auriez l'instruction gratuite. Oui, mais on vous a caché que cet enseignement gratuit vous occasionnera une surimposition de 10 à 12 centimes. Un pauvre qui n'aura pas d'enfant, paiera pour un riche qui en aura beaucoup. Quant aux écoles !.. souvenez-vous de l'expulsion de M. Chanteloube que la commune regrettera toujours, chassé pour plaire à deux ou trois personnes qui ne le valaient pas. Souvenez-vous de l'expulsion brutale de M. Désusclade mis à la porte par la gendarmerie malgré les intempéries des temps.

Comprenez et jugez !....

Un Electeur.

Clermont, Imp. Centrale, — Malleval.

Chiens

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en **2 catégories** : **chien d'attaque** et **chien de garde et de défense**. Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, vous êtes soumis à certaines obligations, dont celle de venir faire une déclaration en mairie. Il leur sera indiqué la marche à suivre

Les **chiens d'attaque,** dits **de 1re catégorie,** sont des **chiens issus de croisements** assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races suivantes :

- American Staffordshire terrier (communément appelés *pit-bulls*)
- Mastiff (communément appelés boerbulls)
- Tosa

Les éléments de reconnaissance de ces chiens de 1re catégorie sont définis par arrêté.

Les **chiens de garde et de défense,** dits **de 2e catégorie,** sont les **chiens des races suivantes** :

- American Staffordshire terrier
- Rottweiler
- Tosa

La catégorie des chiens de garde et de défense comprend aussi les chiens issus de croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Les chiens de race sont les chiens inscrits au livre généalogique (livre des origines françaises - Lof - tenu par la société centrale canine) ou sur un livre d'un autre pays mais reconnu par la société centrale canine.

Seul un vétérinaire est compétent pour déterminer le type racial d'un animal et dans le doute il est recommandé aux personnes de se procurer une attestation vétérinaire qui pourra être présentée aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

Malgré l'arrêté municipal pris pour la divagation des chiens, il est constaté régulièrement la circulation de certains chiens sur la voie publique non accompagnés. Il est rappelé que les chiens errants peuvent être saisis et mis au chenil pendant un délai de 8 jours maximum. Pour les récupérer, les propriétaires devront se présenter à l'APA de Gerzat (mandatée par la commune) et payer les frais de fourrière, d'identification et de vaccination si le chien n'est pas pucé.

Malgré le distributeur de sac à crottes, des incivilités persistent puisque des déjections canines continuent à joncher le sol des lieux publics.

L'entretien des fossés et des trottoirs

L'entretien des fossés est réglementé par le Code Civil.

Nul ne peut buser ou combler un fossé sans autorisation préalable. Les propriétaires riverains doivent dans leur demande d'autorisation pour, par exemple, mettre une buse ou réaliser un petit pont sur le fossé d'un chemin communal, préciser le mode de construction (dimensions, matériaux…). Lorsqu'une demande de busage de fossé émane d'un riverain, la fourniture, l'entretien et le libre écoulement des eaux lui en incombent ; ainsi, celui-ci doit assurer l'entretien des buses sous les passages qui permettent l'accès à ses parcelles : il en a la responsabilité. L'écoulement des eaux des propriétés riveraines dans le fossé de la voirie communale est soumis à autorisation. **Il est interdit de créer ou conserver un obstacle empêchant l'écoulement dans le fossé.**

Pour l'entretien des trottoirs, il est admis qu'il relève de la commune.

Cependant, la jurisprudence a reconnu au Maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques, par arrêté municipal, de tenir propre le trottoir situé au droit de leur habitation (Conseil d'Etat 15 octobre 1980). Cette obligation comporte le balayage des banquettes et des trottoirs et la mise en tas des produits de ce balayage dans des conditions qui facilitent leur enlèvement et ne nuisent pas à l'écoulement des eaux au niveau des bouches égout et des caniveaux. **En cas de chute de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégagent au maximum. En cas de verglas, ils doivent semer, devant leur habitation, des produits fondants ou abrasifs (sel, sable, cendres, sciure de bois…).** Le Maire peut par ailleurs, par arrêté municipal, imposer aux riverains certaines tâches de déneigement ou de lutte contre le verglas. Pour l'instant, aucun arrêté n'a été pris en ce sens.

Livres en grands caractères

Pour les personnes qui aiment lire mais qui ont des problèmes de vue, la société « Voir de près » propose des livres édités en Grands caractères. Que vous aimiez les romans, les thrillers, le théâtre, la poésie, les essais ou les récits…, un large choix est disponible. Vous pouvez consulter le site internet : www.voir-de-pres.fr , les contacter par mail : contact@voir-de-pres.fr ou téléphone 01-80-83-97-90

La gym est de retour à Tours sur Meymont

Prévention des feux

Un feu a encore été observé dernièrement dans un village de la commune. Des comportements inconscients perdurent.

Sachez qu'en cas de violation involontaire d'une obligation de prudence ou de sécurité, la peine peut aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000 € d'amende. En cas d'incendie de bois, forêts, landes, maquis..., les peines sont portées à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. En cas de violation manifestement délibérée de cette obligation, les peines sont portées à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

Il est utile de vous rappeler les dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 concernant l'usage du feu dans le département du Puy-de-Dôme :

- Les feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de la Saint-Jean, les travaux par points chauds, les travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques et les artifices de divertissement (fusées d'artifices, feux de Bengale, pétards) sont autorisés sous conditions toute l'année.
- L'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière par les propriétaires ou les occupants de terrains boisés et les feux de déchets végétaux agricoles ou assimilés sont interdits du 1er juillet au 30 septembre (sans dérogation), ainsi que l'écobuage soumis à déclaration préalable en mairie (voir modèle d'imprimé en annexe de l'arrêté). En dehors de fa période d'interdiction, ces feux sont autorisés sous conditions.
- Les lanternes célestes (dites aussi lanternes chinoises ou thaïlandaises) ; le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles ; le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers (incluant tes déchets verts dits de jardin : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une interdiction permanente.

INFOS PRATIQUES

Mairie Tours-sur-Meymont :
Tél 04.73.70.87.10
Email : mairie.tours.sur.meymont@orange.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 - le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 11h

Agence postale dans les locaux de la Mairie de Tours-sur-Meymont : 04.73.70.87.00
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et samedi 9h à 11h

Dépôt « Le Pain de St-Géraud » en face de la halle (ex médiathèque) 04.73.19.36.97.
Ouverture du mardi au samedi de 7h30 à 12h et dimanche de 7h45 à 12h

Permanences assurées dans locaux ancienne communauté communes Cunlhat (MSAP : maison de services) :

- **Travailleurs sociaux (assistantes sociales) de la circonscription d'Ambert** 04.73.82.55.20
Tous les mercredis matin de 8h45 à 12h30 sur rendez-vous
- **CPAM** 04 73 72 39 40
Tous les mercredis matin de 8h30 à 11h30
Permanences dans la Maison de Service au Public - 8 Grande rue à Cunlhat
- **Aides à la réhabilitation**
Xavier OLAGNIER 04.73.42.30.75 - 07.60.31.41.34
Permanences tous les 2ème mardis matin du mois à Cunlhat ou tous les jeudis matin (9h-12h) à Ambert (Guichet Commerce Habitat rue de Goye)
- **Mission locale d'Ambert** 04.73.82.05.88
Tous les seconds mardis de 13h30 à 17h sur rendez-vous
- **ADMR** sur rendez-vous au 04.73.72.92.79
- **Relais Santé :** se renseigner auprès de la Maison de services au Public **MSAP** 8 Grande Rue - 63590 CUNLHAT au 04 73 72 39 40
msap.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr
Ouverture : mardi 9h-12h et 13h30-17h, mercredi 8h30-12h et 14h-17h, jeudi 9h-12h et 14h-17h, vendredi 9h-12h et 14h-17h
Pendant l'été : samedi 9h30-12h30 et 13h30-17h30 et dimanche 10h-12h30

Déchèterie de Cunlhat : 04.73.72.31.88
Ouverture tous les matins de 8h30 à 12h et les après-midis de 13h30 à 17h30 (fermé dimanche, lundi et mercredi après-midi)

Gendarmerie : 04.73.68.40.14
Permanence à St-Dier-d'Auvergne : mardi après-midi 14h à 18h

Portage des repas à domicile :
S'adresser à l'EHPAD de Cunlhat Tél 04.73.72.70.00

Ostéopathe à Cunlhat
Amélie JARROUX - Tél 06.99.77.86.76

Infirmières à Cunlhat
Chloé RAICHVARG et Agnès LAPLUME
04.73.16.08.47 - 06.58.10.43.19
Marie-Hélène ZANELLA - 04.73.72.31.97
Béatrice CHASTEL - 06.85.75.56.20
Cécile MOSNIER - 04.73.72.28.82 - 06.69.72.35.76

Cabinet Kinésithérapeutes à Cunlhat
BOXUS Frédéric - PECHON Marc et PRAT-DOUANE Kasia - 09.77.67.29.12

Médecins
Cunlhat :
Dr Corinne BOISARD et Bruno FOLLANFANT
04.73.72.23.96
Dr Éric DUBOIS - 04.73.72.20.38 (mardi et mercredi)
Dr Rémi FOUSSAT - 09.78.80.19.26 (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h-12h et 13h30-19h et jeudi 8h-14h)
St Dier d'Auvergne :
Dr Gilles BERLANDI - 04.73.70.81.87
Augerolles :
Dr Véronique BERTRAND-JAROUSSE
04.73.53.50.05

Pharmacies
Cunlhat :
Maud SOUTRENON - 04.73.72.20.12
St Dier d'Auvergne :
FOURIS et GACHON - 04.73.70.80.66
Olliergues :
GAGNAIRE - 04.73.95.50.24
St Amant Roche Savine :
ZIMMER - 04.73.95.70.38
Augerolles :
PIEROTTI - 04.73.53.52.89

SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et en situation de handicap) Cunlhat :
4 Quartier Lamothe - Centre social
Tél 04.73.72.70.08 - Fax 04.73.72.29.71
E-mail : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

Orthoptiste Cunlhat Mathilde PIETTE
07.52.07.62.62

Orthophoniste Cunlhat Lorraine MAËS
06.08.18.31.94

Psychologue Cunlhat Martine CRUZ-MOULIN
07.85.71.99.68

Taxis (*transports médicaux et mobi-plus*)
Tours sur Meymont :
AMANDINE TAXI ET TRANSPORTS 06.25.69.59.36
MANU TAXI - 06.76.01.91.71

Pièces d'identités en ligne : prise de rendez-vous sur www.cunlhat.fr

APPELS D'URGENCE : SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17